

Alexis  
 Sauvaget  
 et  
 Michelle Barbe

Le dix-neuvième jour de l'année mil sept cent  
 trente deux après la publication des bans faite  
 trois fois tant dans cette église que dans celle de  
 la trinité sans qu'il se soit trouvé aucun empêchement  
 ni oppositions ni au mariage ni à notre connaissance ainsi qu'il  
 appert par le certificat du sieur Toussaint vicaire  
 de lad. paroisse en date du dix-huit ont été présents  
 et présents, car nous nous soussignons Alexis Sauvaget  
 marchand vendant vins de l'abbaye St Richemont  
 de la paroisse de la trinité d'une part et Michelle  
 Barbe fille de feu Jean Barbe marchand de  
 la paroisse de la trinité d'autre part et  
 ont été présents pieux pasteur Eucharde de la  
 paroisse et pieux grand Thomas Danton  
 de la paroisse St Eloi, Eucharde Barbe femme de  
 Jean Poly de la paroisse de Basse Anne Barbe  
 fille de la paroisse de Beaupré et autres paroisses  
 ont soussignés et un mot vray nul

Alexis Sauvaget michel Barbe  
 sieur pasteur Marie Chandon  
 Jeanne pasteur  
 Harry Bratet Marie pasteur

J. Danton — J. Pellier  
 Le modest procureur Jean Pellier  
 O. Laumier Gracore anathème  
 p. Laumier J. de la paroisse